

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN

SESSION N° 4 -2023 DU 19 JUIN 2023

Présidence de Thierry BONNEFOI

Etaient présents : Françoise Bacqué, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Danièle Coueilles, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Eric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Excusés : Frédéric Ladet et Xavier Daran

Procurations : Xavier Daran a donné procuration à Thierry Bonnefoi

Absente : Viviane Arickx

Secrétaire de séance : Danièle Coueilles

Début de Séance : 20 H 30

- **Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations :**

- La nouvelle convention avec la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine pour l'instruction des documents d'urbanisme est validée à l'unanimité, le coût fixe d'un dossier est de 260€ et pourra être modulé par un coefficient de pondération selon le type de dossier.
- Ajustement de l'offre de concours du chemin d'en Quissarme : le conseil municipal a donné son accord pour l'appel de fonds de 7104€
- La subvention exceptionnelle pour organisation de la manifestation autour de la Maxi Verte 2023 s'élevant à 420 euros est validée à l'unanimité. La commune a pris en charge 50% du coût des repas « invités » soit 390 euros + 30 euros de vin.

- **Mise en conformité du document d'urbanisme** : Suite au vote par la communauté de communes du Savès, le portage d'un PLUi par la communauté de communes du Savès est rejeté.

Les options possibles sont les suivantes : relance de la demande de portage par la communauté de communes du Savès, révision communale des documents d'urbanisme pour passage en PLU.

- **Travaux sur le cimetière**

Le cimetière a subi de gros dégâts lors de l'orage du 23 mai 2023, une déclaration de sinistre a été réalisée, nous attendons le passage de l'expert.

Une réflexion est menée sur l'aménagement du cimetière à l'occasion des travaux, la végétalisation, pour cela une rencontre avec les Jardins de la Save est envisagée.

Un devis d'information pour la gestion du cimetière a été présenté, la mise en place s'élève à 3634 euros et sera suivie d'une maintenance annuelle 234 euros.

L'informatisation du cimetière a été validée à l'unanimité.

- **Point sur le village**

L'intervention d'un artisan est attendue pour la réalisation de travaux à l'église : évacuation des eaux pluviales, fuites dans les descentes, chutes de plâtre, aménagements extérieurs.

L'irrigation estivale est à organiser.

Enlèvement de la terre du parking de la salle des fêtes : après avoir évoqué plusieurs solutions, il a été décidé de consulter l'entrepreneur chargé des travaux et les personnes intéressées par la récupération de terre, dans le but de maintenir le devis et participer financièrement à l'enlèvement.

Un devis de nettoyage de la salle des fêtes après travaux a été proposé (sol, murs, baies vitrées, dégraissage bar et frigo) pour un montant de 1929.60€, ce devis a été validé à l'unanimité

Lors d'un précédent conseil, les conseillers se sont déclarés favorable à un achat de matériel de réfrigération en remplacement de la desserte du bar de la salle polyvalente. La première proposition est de 2280€ auprès des Ets Louise à Auch. La décision est mise en attente d'informations complémentaires (dimensionnement du matériel permettant de répondre aux besoins des associations, autres propositions de matériel). Patrick Saint-Supéry et Francis Dutech complètent le dossier pour prendre une décision rapide.

Projet salle des fêtes : Le compte-rendu de notre réunion du 23/01/2023 énumérant les besoins et le budget attribué a été envoyé à l'architecte, il a effectué une visite de la maison que nous avons achetée en mars et une rencontre a eu lieu le 6 juin, il doit nous faire un retour d'ici la fin du mois.

- **Affouage**, droit de prendre du bois de chauffage sur le domaine communal attribué à des bénéficiaires : à proposer, cela peut permettre de réduire le coût de remise en état des chemins ruraux.

- **Actions environnementales et développement durable** : une habitante (enfant) a fait une demande écrite pour mettre des affiches dans le village, sa demande a été acceptée.

- **Départ de Patrick Saint-Supéry à 22 H50**

- **Désignation d'un référent moustique tigre** : Jacqueline Darolles

- **Désignation d'un référent ambroisie** : Thierry Bonnefoi

- **Retour sur la journée communale** : du travail réalisé, dans une bonne ambiance.

L'enlèvement et la récupération de pneus ont nécessité l'intervention de la COVALREC pour un coût de 2538.77€.

- **Informations et questions diverses**

Application Intra-muros : passerelle entre les habitants et la commune qui permet un flux d'informations entre les habitants et la commune et inversement. Cette application devrait arriver prochainement.

Problème d'assainissement : l'évacuation des eaux usées des appartements et des locaux professionnels a été bouchée récemment, il s'agit d'un problème récurrent tous les ans, dû à la présence de racines dans les canalisations. Un devis a été demandé à la SARL Lopez, il est arrivé le 19 juin 2023 pour un montant de 2493€. Le conseil est favorable à la réalisation des travaux. Ce devis est à affiner (dimensionnement des tuyauteries, type de tuyauterie plus résistant, mise en place d'un filet anti-racines).

- **Prochaines manifestations communales :**

21 juin 2023 : fête de la musique

7-8-9 juillet 2023 : fête locale cérémonie à 11 H 30

- **Plantations de haies** : une opération a été lancée par Val de Gascogne à destination des agriculteurs afin d'abaisser le coût, la demande est à faire avant le 30 juin 2023 pour profiter d'une subvention de 1€ par mètre linéaire.

Pour le 30 juin on est trop court.

Une piste de cofinancement pourrait ultérieurement être étudiée par le conseil municipal.

Fin de séance : 00H10